

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La séance ouverte à 18 H 30 est présidée par Monsieur Olivier
LAVAULT, Président.

CONSEIL ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION :

16 AVRIL 2026

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

13 MAI 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 14

VOTANTS : 16

Séance du MERCREDI 29 AVRIL 2026

ETAIENT PRESENTS : M. O. LAVAULT – Mme A.M VAN VEEN - M. S.
MORISSET – M. F. LECOQ - Mme C. PETIT – Mme J. LABOUISE –
Mme C. MAHERAULT – Mme F. HECQUET – Mme C. BOULBIN – Mme
J. JAECKERT – Mme L. CHESNAIS – Mme O. MACAUD - Mme A.M.
PHILIPPEAUX – M. H. REBULET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme A. PIERRE - Mme J. VERITE –
Mme J. SAINT YVES

Madame Josiane VERITE a donné pouvoir à Madame Anne-Marie VAN
VEEN

Madame Alexandra PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Serge
MORISSET

Madame Delphine LODS, directrice du CCAS, a été désigné comme
secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°9 - Délibération n° 26/14 : Affectation du résultat pour le budget
principal et budget annexe

AFFECTATION DU RESULTAT POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

Suite au vote du compte administratif 2025, il convient maintenant d'affecter le résultat de l'année 2025 pour le budget du CCAS et le budget annexe

Budget du CCAS

Le résultat de fonctionnement figurant au Compte Administratif 2025 s'élève à la somme de 1 805.68 €.

Le résultat d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'élève à la somme de 126 103.45 €.

Il vous est proposé d'affecter le résultat du budget du CCAS de l'exercice 2026 de la façon suivante :

- Compte 002 : Excédent reporté : 1 805.68 €

Budget annexe SAD

L'excédent de la section d'investissement figurant au compte administratif 2025 s'élève à la somme de 2 138.69 €.

En outre, lors du contrôle des comptes de fin d'année, il apparaît que le résultat 2025 du budget du SAD issu du logiciel Berger Levraut diffère de celui du compte de gestion 2025. Il convient donc d'ajouter 381.63 € au résultat 2025.

En effet, la trésorerie a signalé une erreur de paramétrage concernant l'enregistrement d'une provision : une écriture semi-budgétaire en recette a été saisie au compte de gestion du budget du SAD par la trésorerie, mais par la collectivité.

Le compte de gestion 2025 étant validé par la trésorerie, la collectivité doit procéder manuellement à l'inscription de + 381.63 € sur le résultat 2025, montant qui sera reporté au budget 2026.

Le résultat 2025 du budget du SAD, après correction s'élève à 2 520.32 € Celui-ci est reporté à la section d'investissement au compte 001.

Le Conseil d'Administration:

APPROUVE l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe de l'année 2026 comme mentionné ci-dessus.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations